

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/27

23 février 1996

(96-0684)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: french

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>SENEGAL</u>	
Nom de l'organisme à activité normative:	INSTITUT SENEGALAIS DE NORMALISATION (ISN)/ Ministère de l'Energie des Mines et de l'Industrie
Adresse de l'organisme à activité normative:	3, Rue LEBLANC B.P. 4037 Dakar Sénégal
Téléphone: (+ 221) 22-10-63 (+ 221) 22-44-75	Télex: 61 149 SG MDIA Téléfax: (+ 221) 22-55-94
Courrier électronique:	
Type d'organisme à activité normative:	
<input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental	
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Tous les secteurs de l'activité économique	
Date: 31 décembre 1995	